



Accès aux marchés internationaux

Accord avec l'Inde: une étape importante

12.09.2024

D'un coup d'oeil

Avec la conclusion de l'accord de libre-échange avec l'Inde, le conseiller fédéral Guy Parmelin et la secrétaire d'État Helene Budliger Artieda ont franchi une étape importante. La Suisse devance désormais l'Union européenne et le Royaume-Uni.

Début septembre, le Conseil fédéral a transmis au Parlement le message relatif à l'accord de libre-échange entre l'AELE et l'Inde. Le temps presse. En effet, plus vite le Parlement approuvera cet accord, plus vite les entreprises suisses disposeront d'un avantage concurrentiel sur un marché indien en pleine croissance.

L'Inde affiche un potentiel de croissance élevé

Les négociations, menées sous la direction de l'ambassadeur Markus Schlagenhof, ont été très intenses. Jusqu'à la fin, les volets de la suppression des droits de douane, des investissements et de l'amélioration de la protection de la propriété intellectuelle ont fait l'objet d'âpres discussions.

L'Inde devrait connaître une croissance économique de 6 à 9% en moyenne ces prochaines années. Ces chiffres élevés s'expliquent par trois raisons structurelles: premièrement, l'Inde n'est pas seulement le pays le plus peuplé du monde, mais il est aussi très jeune, puisque la moitié de sa population a moins de trente ans. Deuxièmement, l'Inde va investir massivement dans ses propres infrastructures au cours des prochaines années. Troisièmement, le pays entend se positionner comme un site industriel attractif dans la concurrence mondiale. L'économie d'exportation suisse pourra en profiter.

En particulier les exportateurs suisses des secteurs industriels des machines, du textile, de l'horlogerie, mais aussi de la technologie médicale, de la chimie et de la pharmacie ont obtenu des réductions tarifaires considérables. Les droits de douane, parfois élevés, seront ainsi supprimés progressivement au cours des dix prochaines années. L'Inde supprimera ou libéralisera partiellement les droits de douane pour 95,3% des importations de produits industriels suisses (sans l'or), immédiatement ou au terme de délais transitoires. En outre, la protection de la propriété intellectuelle, qui constitue un élément décisif pour l'économie d'exportation suisse fondée sur l'innovation, a pu être améliorée. D'autres améliorations seront à envisager à l'avenir. Enfin, l'accord contient un chapitre complet et juridiquement contraignant sur le commerce et le développement durable. C'est la première fois que l'Inde prend de tels engagements dans le cadre d'un accord de libre-échange.

L'AELE, UN PARTENAIRE STRATÉGIQUE POUR L'INDE

L'Inde aspire à devenir l'un des principaux sites industriels mondiaux. «Make in India» est à la fois un objectif et un programme. Le développement de l'industrie se révèle également nécessaire pour offrir des perspectives aux

jeunes. Pour cela, il faut davantage d'investissements directs internationaux. La Suisse est un partenaire important dans cette optique, puisqu'elle est le septième investisseur direct en Inde. Des objectifs ambitieux ont d'ailleurs été fixés dans le chapitre de l'accord relatif à l'industrie.

La politique économique extérieure de la Suisse a le vent en poupe cette année: l'accord avec l'Inde constitue une étape importante et, en cette période de protectionnisme croissant, il lance un signal à l'échelle mondiale. Sachant que les exportations de marchandises de la Suisse vers l'Inde atteignent actuellement une valeur de 2 milliards de francs à peine (2022) (sans l'or), l'accord ouvre de nouvelles perspectives. Les négociations avec l'UE sur les Bilatérales III sont dans leur phase finale. Ces accords doivent permettre de garantir la participation des exportations suisses de biens au marché européen à hauteur de 138 milliards de francs (2022). La Suisse, en tant que nation exportatrice, a besoin à la fois de bonnes conditions dans des pays tiers tels que l'Inde et de pouvoir participer au marché intérieur de l'UE.

La version originale de cet article a paru le 12 septembre 2024 dans la Weltwoche.